



Une académie maritime pour quoi faire...

Philippe Forin

Administrateur général de 1^{re} classe des affaires maritimes (2s)¹

Une académie maritime, encore un « machin » supplémentaire dans le monde déjà compliqué et parfois peu efficient de la formation ? D'un rêve des utopistes d'une France jamais suffisamment maritime à une nécessité pour entrer de plein pied dans la réalité de notre planète bleue, le concept d'académie maritime relancé par le Premier ministre il y a deux ans est ici explicité et développé par Philippe Forin, administrateur général des affaires maritimes, et partie prenante à son élaboration.

« Les États chercheront à dominer la mer pour en contrôler les ressources ».

Général de Gaulle. Brest 1969

« Etre un citoyen du monde aujourd'hui, c'est d'abord être un citoyen de l'Océan ».

Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO.

Paris. Académie de marine. 2017

Introduction

Le comité interministériel de la mer (CIMER), lors de sa réunion de novembre 2017, a fait de l'attractivité des métiers de la mer un des axes prioritaires de la politique maritime du Gouvernement, pour les cinq années à venir. C'est dans ce cadre, qu'est apparue l'idée de création « d'une académie

¹. A été désigné pour participer à cette mission « académie maritime » en sa qualité de membre associé de l'inspection générale des affaires maritimes.

maritime », dont l'appellation sous des aspects de simplicité a soulevé nombre d'interrogations, voire d'inquiétudes.

Une lettre rédigée par le cabinet du Premier ministre fut adressée à chacun des ministres concernés², pour qu'ils saisissent leurs inspections générales³, aux fins de mener à bien une mission d'étude sur ce projet dont les conclusions devaient être en possession du CIMER de novembre 2018.

Mais que fallait-il entendre par ce terme « académie maritime » ?

Une circonscription dirigée par un recteur ? On peut en écarter l'idée. Il se serait agi d'un non-sens total en raison des différentes tutelles dont relèvent les établissements sur lesquels nous allons nous pencher... ramenant dès lors tout au seul ministère de l'enseignement supérieur.

Un ensemble d'écoles et d'établissements pilotés par une même structure de gouvernance ? Cette idée a rapidement aussi été écartée. Inconcevable d'unir sous une gouvernance unique des universités ou grands établissements à large autonomie et des écoles à statut privé par exemple ou de service public.

Était-ce, l'anglicisme « academy » qu'il fallait transposer en français, mais là encore, il s'agirait d'un établissement qui serait créé de toutes pièces une vision réductrice de l'enjeu politique défini.

Le Cluster maritime, dans l'un de ses rapports en 2007, avait évoqué la création d'une telle académie, terme qui, à l'analyse, se voulait être davantage un concept plus proche de la notion de campus, de réseau faisant appel à des mises en commun de formation et de mutualisation, laissant à chaque acteur sa pleine indépendance ou autonomie d'action. Il y était, entre autres, question de rapprocher les enjeux de formation maritime civile et militaire.

Enfin, l'appellation « académie maritime » fut écartée d'entrée de jeu non seulement pour les raisons précédemment évoquées, mais aussi, pour éviter un risque de confusion évidente avec l'honorable compagnie qu'est « l'académie de marine » fondée en 1752.

Il fut donc proposé de bannir ce terme au profit d'un nom à trouver parmi une liste non limitative, proposée dans le rapport de mission, allant de

2. Ministre de la transition écologique et solidaire, ministre des armées, ministre de l'éducation nationale, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

3. Conseil général de l'environnement et du développement durable, inspection générale des affaires maritimes, inspection générale des armées-Marine nationale, conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. (L'inspection générale de l'éducation nationale désignée n'a pas participé à cette mission.)



« réseau maritime sup » à « sup mer » en passant par « parcours sup maritime », « avenir mer »... évoquant davantage la notion de « création d'un réseau des établissements de formation supérieure maritime ».

Cette mission d'envergure nationale traduit, à l'évidence, une volonté politique de faire de l'attractivité des métiers de la mer l'un des axes prioritaires de la politique du gouvernement pour les années à venir, en sollicitant les inspections générales des six ministères, eux-mêmes tutelles d'établissements d'enseignement supérieur.

Une sensibilisation des jeunes aux enjeux et aux formations maritimes.

Une indispensable sensibilisation des jeunes aux enjeux et aux formations maritimes qui souffrent d'un déficit de connaissance de la part du public.

Un secteur maritime qui offre de nombreux débouchés

Une véritable prise de conscience de l'importance du fait maritime et du fait océanique apparaît en France progressivement. Elle s'est déjà traduite par la mise en place d'organismes de réflexion, voire de prospection, et de projets, réunissant selon les configurations :

- l'administration,
- les acteurs économiques, scientifiques, environnementaux,
- les collectivités locales.

On pense, en premier lieu, au comité France-maritime⁴, co-présidé par le secrétaire général de la mer⁵ et le président du cluster maritime⁶ qui définit en étroite concertation avec ses adhérents des objectifs, des axes de réflexions politiques et économiques pour le gouvernement, ou encore au comité France-océan⁷, créé à l'issue du CIMER 2018 et présidé par le ministre de la transition écologique et solidaire, axé sur les questions environnementales -qui vient d'être installé en décembre 2018.

4. Né d'une idée émise par les professionnels de créer une « Equipe de France du maritime », reprise par le Président de la République, le comité France-Maritime s'est réuni la 1ère fois au siège du SGMer.

5. Décret 95-1232 du 22 novembre 1995. Le SGMer anime et coordonne les travaux d'élaboration du gouvernement en matière maritime.

6. Le CMF rassemble plus de 430 entités, acteurs de l'économie maritime, industries, entreprises, pôles de compétitivité, associations, centres de recherche, écoles...

7. Installé par le Ministre de la transition écologique et solidaire le 10 décembre 2018 en présence du SGMer et des organisations de protection de l'environnement. Création actée lors du dernier CIMER.

Depuis 2015, l'océan et ses richesses potentielles ont été pris en compte avec la création, par le ministère des affaires étrangères, du premier poste d'ambassadeur « chargé des océans » ; ceci a permis à la France d'être présente tant sur les questions liées à Montego Bay, l'économie bleue mais aussi toute autre question liée à l'exploitation des ressources, la France étant présente sur tous les océans du globe⁸.

Rappelons que Les Nations Unies ont défini comme priorité « les sciences de l'Océan », de 2021 à 2030. Si la France a longtemps été n°2 en océanographie derrière les Etats-Unis, aujourd'hui, d'autres pays ont beaucoup investi sur ce domaine rattrapant ainsi leur retard, l'Allemagne par exemple est désormais particulièrement bien placée. La formation et la recherche sont à l'évidence les axes à privilégier dans notre pays.

L'administration mais aussi dans une certaine mesure les organismes d'enseignement et de formation en France, pays dont l'économie et la richesse dépendent indiscutablement de la mer, semblent avoir fait l'impasse depuis de trop nombreuses années sur la promotion des formations et débouchés de ce secteur. Pourtant, celui-ci offre nombre d'emplois aujourd'hui non pourvus, satisfaisant en grande partie un milieu déjà initié et sensibilisé aux problématiques maritimes et océaniques.

La mission, qui ne couvre que la question de l'enseignement supérieur, a nécessairement évoqué les formations : celles-ci couvrent le champ du CAP au doctorat, tant sous l'angle formation initiale que continue. Elle a donc recensé nombre de formations, listé les lycées professionnels, qui sont une porte ouverte à l'enseignement supérieur, ainsi que les établissements universitaires, écoles de management, étendant l'enseignement du maritime au domaine portuaire, écoles d'ingénieurs et écoles supérieures dispensant des formations dans le domaine de la mer (conduite du navire, sciences de la mer, biologie, architecture navale, droit...).

La mise en place par les entreprises d'offres de formation

Nombre d'interlocuteurs ont mis en exergue l'impossibilité de recruter pour des métiers dans le domaine de la construction navale militaire mais aussi civile comme :

- la construction de paquebots à Saint-Nazaire,
 - l'entretien de navires à Marseille,
- contraignant les entreprises à faire appel à des salariés détachés.

La Marine nationale recrute par exemple 3 500 personnes par an. Elle représente 50 branches de métiers et 650 formations allant du CAP au titre

⁸ La France est territorialement présente sur 4 océans et effectivement présente sur les 5 en incluant la base scientifique de Ny-Alesund en océan Arctique.



d'ingénieur, de cuisinier à pilote de Rafale avec des difficultés, là aussi, de recrutement. La marine a ainsi conclu des partenariats avec l'Éducation nationale pour mettre en place des formations débouchant sur des emplois directs.

La CMA-CGM, numéro 4 mondial de la ligne maritime régulière et 1^{re} française, crée sa propre académie, afin d'adapter de façon constante la formation de ses cadres et navigants à ses besoins propres ; ceci, dans un cadre purement privé de formation continue interne pour la conduite et l'exploitation du navire, le management ou le numérique.

Le GICAN⁹, pour répondre aux demandes de ses adhérents, a mis en place des formations en partenariat avec des centres de formation, l'Éducation nationale et les collectivités locales.

Ces solutions pragmatiques démontrent le besoin de formations adaptées, pour des métiers qui cherchent en vain – parfois depuis plusieurs années – à recruter, offrant par défaut de former les salariés recrutés par voie interne.

Le besoin existe, et la création d'un « navire des métiers » par duplication du « train des métiers », qui sillonnait la France en est l'exemple flagrant. Les initiatives ne manquent pas, de la part du milieu professionnel, pour attirer de plus en plus de jeunes vers des métiers à fort recrutement. Les derniers salons spécialisés, EURONAVAL pour le domaine militaire et le NAUTIC pour la plaisance, en ont été des vitrines récentes.

Une politique ambitieuse pour la mer qui ouvrira vers de nouveaux métiers

Une offre de formations, aujourd'hui dispersée et illisible, qu'il convient de fédérer

A l'évidence, notre pays offre nombre de formations maritimes dans des domaines très variés, mais cette offre ne s'inscrit que rarement dans un cadre global offrant une visibilité pour des jeunes, souhaitant entrer dans un métier lié à la mer. Le constat est qu'aucune plateforme n'offre de projection filières-formations-avenir-diversité des métiers.

Les sciences agronomiques ont su s'organiser, créant le lien entre lycées, universités et grandes écoles. Des filières ont été créées qui sont devenues renommées. Mais qu'en est-il de la biodiversité marine ? Qu'en est-il des sciences océaniques ? Il est reconnu que des pays tels que la Suède ou la Norvège ont une vision et une image « océan » et les formations maritimes attirent les élites dans ces pays nordiques. Les Américains ont actuellement un projet de fertiliser les

9. Groupement des industries de construction et activités navales : syndicat professionnel qui fédère plus de 180 industriels de la filière.

océans, démarche plus que contestable au plan environnemental. La France, sur tous ces plans, semble bien absente.

Cette absence de cohérence de l'offre s'explique, au moins en partie, par le fait que l'océan n'est pas encore considéré comme un défi ou un enjeu de taille, à la différence de l'espace, ou encore du numérique ; ce dernier domaine ayant désormais même un secrétaire d'État alors que la mer ou l'océan n'en ont plus.

Nombre d'actions ont été menées pour cartographier l'offre des formations, ces dernières années, qu'il s'agisse du Grenelle de la mer, de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML), stratégie nationale pour la recherche (SNR). Un hebdomadaire, « Le Marin », réalise même chaque année un numéro spécial fort complet, mais il s'agit là de travaux épars qui apportent chacun une pierre à l'édifice, sans que pour autant une construction assurant une cohésion de l'offre sorte « de terre ».

Le délégué général du GICAN, François Lambert soulignait que « l'académie maritime » telle que présentée précédemment dans sa signification pouvait devenir un chapeau, mais à condition qu'existe une « dynamique ensemble ». Et cette dynamique, le rappelait le président de l'académie de marine, l'amiral Coldefy, ne peut être que la résultante d'une « vision politique ».

D'autant, que si des réseaux se sont mis en place, qui, il faut le reconnaître, fonctionnent parfaitement bien ; ils répondent à une logique de spécialisation mais ne sont pas connectés entre eux.

La région Bretagne a su initier un large réseau associant universités, grandes écoles, entreprises, centres de recherche et collectivités territoriales. « Le campus mondial de la mer » réunissant notamment Ifremer, l'institut universitaire européen de la mer, grandes écoles, et établissements publics nationaux. Il regroupe 730 chercheurs et enseignants chercheurs, 1 600 étudiants, concentrant 1/3 des effectifs nationaux de formation et de recherche, dans le secteur des sciences marines. Il a réussi à l'évidence à fédérer les acteurs institutionnels et académiques avec ceux de l'économie. Signe fort de son engagement vers la mer, l'université de Bretagne occidentale est la seule université à avoir à sa tête un « vice-président Mer ».

En 2005, ont été créés le Pôle mer Bretagne-Atlantique à Brest et le Pôle mer Méditerranée à Marseille qui visent parallèlement à dynamiser l'innovation des entreprises et leur permettre de créer de la croissance et développer l'emploi des nouveaux marchés maritimes porteurs. Des labellisations de formations ont été mises en place. Des liens forts ont été établis entre ces 2 pôles qui constituent une formidable synergie entre les acteurs de la recherche, de l'enseignement et les entreprises. L'heure n'est plus à la création de nouveaux pôles mais à la concentration et au travail en commun dans une recherche de l'excellence.

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le commissariat général à l'investissement ont révélé, fin 2017, la



liste des 29 projets retenus d'Écoles Universitaires de Recherche. Parmi les lauréats, le dossier ISblue, pour « *interdisciplinary school for the blue planet* » (École interdisciplinaire de recherche pour la planète bleue). Il s'agit de financer en France le modèle reconnu internationalement des « *graduate schools* », en veillant à ce que les projets associent pleinement les organismes de recherche, comportent une forte dimension internationale et entretiennent, dans la mesure du possible, des liens étroits avec les acteurs économiques. Une autre forme de réseaux orientés à l'international.

Évoquons également la conférence des Grandes Écoles, un autre réseau aussi, mais dans lequel certaines grandes écoles ne figurent toutefois pas, ainsi que le réseau des universités marines qui regroupe désormais 16 universités, soit 500 doctorants et 2 000 étudiants. Ce réseau des universités marines couvre le territoire national, au-delà des limites géographiques des 2 pôles mer et c'est Sorbonne-université qui en prendra la présidence pour les 3 prochaines années.

Le projet ScolaMAR-*Innovative training for Smart coastal management and Sustainable blue growth*, financé par la Commission européenne, est également une forme de réseau de l'enseignement supérieur, dans le cadre d'Erasmus. Il regroupe plusieurs établissements de différents pays européens et hors d'Europe.

La recherche a initié d'autres réseaux tels l'Alliance Nationale de Recherche pour l'Environnement (ALLENVI), pour ne détailler que cet exemple, parmi les 5 alliances nationales couvrant l'énergie, la santé, le numérique et les sciences sociales¹⁰.

Mais, force est de constater que ces réseaux - qui existent en nombre et qui constituent autant de réussites - fonctionnent en relative autonomie et qu'à de rares exceptions près ils sont nés de l'initiative individuelle de leurs créateurs, de façon pragmatique sur le terrain afin de répondre à des besoins et des opportunités, en termes de potentiel d'emploi, de recherche, de coopération, de développement, de maintien de leur excellence dans un contexte de forte compétitivité.

Un réseau à construire qui dépasse le seul domaine de l'enseignement supérieur

Travailler en réseau par opposition au travail en silo.

C'est dans ce contexte, que le gouvernement, en commandant une mission de réflexion, a souhaité à la fois obtenir :

- un recensement et une cartographie des formations existantes,
- un recensement des besoins de compétence auprès des acteurs économiques,

10. AVIESAN, *alliance pour la santé*, ANCRE, *alliance pour l'énergie*, ALLISTENE *alliance pour le numérique* et ATHENA *alliance pour les sciences humaines et sociales*.

- des propositions pour la constitution et l'animation d'un futur réseau maritime d'enseignement supérieur.

Une tâche particulièrement lourde et délicate, tant l'attente du milieu économique et des acteurs eux-mêmes est importante.

Connaître et comprendre ce qui est proposé est donc un préalable. Le premier objectif doit être de rendre visible la diversité des offres de formation et les filières existantes. Celui-ci mettra en évidence les forces et les faiblesses de la formation supérieure française pour la mer. Il permettra du même coup de mettre en avant l'existant, les synergies, les redondances, etc.

En se basant sur le « *Global Ocean Science Report* » (2017) de l'UNESCO, où seulement la recherche est étudiée, on voit à la fois les lacunes françaises et les bénéfices émergeant d'une telle cartographie. La difficulté serait de réussir à y impliquer les responsables. Il faudra à ce titre communiquer (on peut penser aux réseaux de communications des différents laboratoires), rendre le réseau attractif, par exemple, en proposant une plateforme unique et simple d'utilisation, des arguments pratiques, accessibles à un maximum de personnes.

On peut ainsi animer le réseau en valorisant événements, publications, offres de formation ou d'emploi, et plus généralement les activités liées à la mer.

De nombreux réseaux existent aujourd'hui constitués sans que l'État vienne initier leur mise en place. À l'opposé, un réseau tel que l'institut France-Québec maritime a été créé à l'initiative de l'État, mais, son fonctionnement en a été laissé à l'université de Bretagne occidentale à Brest. La perception de certains de nos interlocuteurs, à l'occasion de cette mission de réflexion étatique, relevait parfois plus de la méfiance vis à vis de ce que souhaitait faire l'État que de l'espoir de trouver un appui stratégique ou financier pour leur développement.

Il convient à ce titre de préciser que les structures juridiques des établissements offrent le plus souvent à leurs dirigeants une très large part d'autonomie et de pouvoir décisionnel. Ceci est vrai des universités, mais aussi, des grandes écoles ou des établissements publics. Toute tentative de la part de l'Etat de piloter une structure commune fédérative, réseau ou association des établissements, ne pourrait qu'être rejetée. Un autre élément est également à prendre en compte, le fait que nombre d'établissements sont concurrentiels en termes de formations proposées, ce qui les amène à la plus grande méfiance.

Le Réseau des Écoles de Service Public (RESP) présente un bel exemple de coordination et de synergies entre établissements via une association dirigée par une troïka composée de 3 directeurs d'établissement - qui sont président en exercice, président sortant et directeur pressenti pour l'exercice de la présidence sur l'exercice suivant. Ces écoles ont toutefois une situation notablement différente des établissements d'enseignement supérieur précédemment évoqués : ces dernières ne présentent aucune concurrence entre elles, et de surcroît leur mise en réseau vise davantage le partage des bonnes pratiques que de mise en valeur de formations pour



un public extérieur. Toutefois, cette forme de gouvernance partagée et coopérative semble être une source d'inspiration intéressante.

La mise en réseau des établissements doit à la fois constituer une « révolution culturelle », de notre forme d'enseignement, et appréhender une autre dimension : à la fois sortir d'un raisonnement en silo et privilégier le travail en interdisciplinarité. On l'a compris, la mer représente, à l'heure actuelle, un des plus grands enjeux des sciences et politiques environnementales qui passent désormais nécessairement par un enseignement et une recherche interdisciplinaires. Des partenariats entre universités doivent être pensés, voire repensés, et un tel réseau maritime devrait pouvoir en catalyser la création. Ce sont à la clé davantage de doubles diplômes qui pourront être créés, tant au niveau des licences que des masters, permettant ainsi d'explorer de nouveaux champs de recherche, de domaines d'emplois pour rendre les entreprises plus compétitives.

Conclusion

Le Comité interministériel de la Mer (CIMER) qui s'est tenu à Dunkerque le 15 décembre 2018 a retenu 82 mesures, dont deux concernent directement la mise en œuvre de conclusions issues de la mission menée par les cinq inspections générales reprises sous les items :

« 5-1/ Attractivité des métiers : plan d'action pour faire connaître les métiers de la mer » et « 5-2/ Création d'un réseau des établissements de formation supérieure maritime ».

Ces deux mesures, ainsi actées lors du CIMER, traduisent la volonté manifeste du gouvernement de franchir une nouvelle étape en faveur de la connaissance des métiers et de la mise en réseau des établissements de formation, reprenant les conclusions de la mission menée à cette fin.

L'attente de l'ensemble des interlocuteurs rencontrés est évidente.

Les écueils peuvent être nombreux, aussi, faut-il les prendre en compte. L'un des principaux est la neutralité nécessaire de la structure, plateforme, ou réseau qui pourrait être mis en place. Il faudra qu'il soit reconnu « légitime » par chacun des acteurs qu'il fédère. La mission a seulement évoqué un rôle d'analyse et de préfiguration, qui devrait être confié au SGMer du fait de son positionnement, en qualité de représentant du Premier ministre, et de sa fonction de coordination. L'Etat, au plus haut niveau, s'inscrit donc ici en qualité d'initiateur de cette réalisation appelée à s'inscrire dans le temps.

Synergie, complémentarité, ouverture à l'international, proximité avec les acteurs économiques, adéquation avec les secteurs de l'emploi maritime doivent être les maîtres-mots de ce réseau !

Ce qui pourrait s'apparenter à un « Cluster de l'enseignement maritime » aurait ces rôles majeurs à prendre en compte en termes d'initiative, à l'image du

rôle que joue aujourd'hui le Cluster maritime français vis-à-vis de ses adhérents.

L'offre et l'organisation de formation devront devenir « lisibles » pour le grand public, jeunes et personnes en recherche d'emploi, afin de les sortir d'un contexte où, seuls les spécialistes ont aujourd'hui accès à l'information. Il faudra rapprocher formation et emploi, en rendant ces formations directement transposables. Des appels à formation pourraient alors être émis au travers de ce réseau par les filières d'entreprises ou d'industries sous forme de sortes de cahiers des charges auxquels les établissements, soit isolément, soit collectivement, répondraient. Il ressortirait de cette mise en réseau de la formation, de la recherche et du secteur économique une orientation plus affirmée en direction de l'interdisciplinarité et de l'innovation.

Mais en tout état de cause, si l'État se doit d'initier une telle démarche, il doit néanmoins laisser la plus large part aux acteurs et à leur pragmatisme qui a abouti au succès de la mise en place des réseaux actuels existants.

Une plateforme a été développée par le CEREMA¹¹, pour l'observatoire de la mer et du littoral, qui répondait à un besoin de fédérer les acteurs. Aujourd'hui une démarche vient d'être engagée par la Direction des affaires maritimes¹², pour créer « une plateforme génération océan-Climat » réunissant là encore nombre d'acteurs intéressés par ses problématiques ; mais, ces plateformes se juxtaposent les unes à côté des autres sans cadre fédérateur illustrant les constats de la mission interministérielle.

L'espace existe pour créer une nouvelle véritable « dynamique fédérative » et il serait même concevable d'imaginer que le « Cluster maritime français »¹³, dont le rôle est désormais établi, puisse jouer un rôle majeur auprès de ces nouveaux acteurs qui sont, eux aussi, tournés vers le maritime et l'océan. Le Cluster maritime français n'a-t-il pas déjà mis en place un groupe « attractivité des métiers de la mer » dont les objectifs rejoignent pour une large part les objectifs énoncés dans la commande de la mission... ?

Cette rencontre serait une véritable « révolution maritime », tout du moins une révolution culturelle, permettant à haut niveau une rencontre privilégiée, de l'offre et de la demande de formation, en connexion directe avec tous les acteurs de l'économie maritime au sens large. L'alignement de planètes n'a jamais été aussi parfait pour la réalisation de cette communauté, il faut savoir en saisir l'opportunité !

11. Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Il s'agit d'un établissement public placé sous la tutelle des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires.

12. Direction du ministère de la transition écologique et solidaire dépendant de la direction générale des infrastructures et de la mer.

13. Le Cluster maritime français, créé en 2006, compte en 2019 plus de 430 entités, entreprises, pôles de compétitivité, fédérations, associations, laboratoires, écoles de formation...



N'oublions pas que la mer n'est pas une filière en soi, mais un dénominateur commun et qu'il faut de façon urgente y intégrer une dynamique ensemble pour la porter dans l'intérêt de tous.

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a récemment présenté au conseil des ministres¹⁴ une ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; celle-ci a pour objectif de permettre aux universités et aux grandes écoles d'expérimenter de nouvelles formes de rapprochement, regroupement et fusion afin de rayonner pleinement à l'échelle internationale, nationale et territoriale. Il s'agit là d'un changement majeur ; jusqu'ici, ces projets partagés devaient s'adapter aux contraintes et limites juridiques des structures de regroupement imposées par le législateur. Désormais, chaque projet de rapprochement pourra trouver la forme juridique lui convenant et répondant pleinement à ses besoins particuliers.

Le gouvernement ouvre ainsi de nouvelles perspectives et voies de collaborations. La mer a évidemment toute sa place dans ces expérimentations !

Ne serait-ce pas là un magnifique tremplin pour créer ce « réseau » tant souhaité et qui illustrerait à merveille une réflexion d'Albert Einstein :

« *La folie, c'est de faire la même chose, encore et encore, mais en s'attendant à des résultats différents* »¹⁵ ...

14. Conseil des ministres du 12 décembre 2018. Cette ordonnance est prise en application de l'article 52 de la loi n° 2018-727 du 7 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance.

15. Extrait de l'ouvrage d'Albert Einstein Comment je vois le monde.

Institut Français de la Mer

47, rue de Monceau - 75008 Paris

Tél.: 01 53 89 52 08 - association.assifm@sfr.fr

Rejoindre et soutenir l'IFM



Promouvoir sans relâche les activités maritimes, réunir tous les responsables maritimes, faire entendre et respecter la voix de tous ceux pour qui la mer est une priorité, tels sont les objectifs majeurs de l'Institut Français de la Mer, le « Parti de la Mer ».